

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 Juin 2011

### COMPTE RENDU

L'an deux mil onze et vingt neuf juin à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël Abbey.

#### **Etaient présents :**

MM Antoine, Chanson, Mme Rougetet, MM Bredillet, Dion, Bordat, Mme Thiebaut, MM Naigeon, Chaume, Brunie, Rossin, MM Brancourt, Collé, Flacelière, Vitry, Mmes Hennequin, Bataille, Tessier, MM Delfour, Paumard, Abbey, Gognat, Mmes Marcadé, Echaroux, Marsan, Barthez, MM Pecou, Deloge, Petitjean, Bon, Mmes Lenoble, Duvois, Roche, MM. Charlet, Lorenzon, Prost

**Etaient représentés :** M Picci donne pouvoir à Mme Echaroux, M Guillon donne pouvoir à M Delfour

**Assistaient :** Mmes Giraud, Letouzey, Demolombe, Stutzinger, M Dornier,

**Etait excusé :** MM Malou, Maureille

Une minute de silence en mémoire de notre regretté collègue et ami Mr Gérard PILARD, Maire de VONGES, a été observée.

Afin de répondre au mieux aux nouvelles directives du Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant sur diverses modifications du code général des collectivités territoriales, relatif aux conditions de tenue des registres des délibérations, une feuille de présence à signer en début de séance passera et sera intégrée au compte rendu.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Le Président est autorisé à rajouter à l'ordre du jour un point sur les besoins de modifications budgétaires, ainsi qu'un point sur la plate-forme Ethicofil.

#### **Remplacements**

Mr Bruno Lorenzon succède à Mr Pilard, dans ses fonctions de Maire.

Mr Alain Prost a été désigné par le Conseil Municipal en remplacement de Mr Gérard Pilard, décédé.

Le Président accueille et installe Mr Alain Prost en qualité de délégué titulaire.

Suite à la démission de Mr Daniel Maureille, délégué suppléant au Syndicat Mixte des ordures ménagères, Mr Jean Paul Delfour lui succèdera.

#### **Information sur l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Après rappel des directives de la loi du 16 Décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, visant à élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), prévoyant une refonte des territoires afin d'avoir des EPCI à fiscalité propre ainsi que la rationalisation des périmètres et la réduction du nombre de syndicats existants ; le calendrier 2011 diffusé, a été rappelé. Nous avons jusqu'au 18 août pour consulter les Conseils Communaux et les organes délibérants des EPCI concernés par les propositions du projet de schéma (SDCI)

#### **Les propositions sur notre territoire**

Le projet envisage la dissolution des syndicats intercommunaux qui ne fonctionnent plus ou peu, qui n'ont plus que des compétences résiduelles ou dont le périmètre est intégralement compris dans une communauté.

Le Syndicat d'aménagement du Murey, sur les communes de Flammerans, Pontailleur sur Saône, Vielverge et Lamarche sur Saône, est dans ce cas.

**Délibération** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à valider la dissolution du syndicat d'aménagement du Murey.

#### Les Orientations sur notre territoire

Il est proposé le regroupement des EPCI de Pontailler sur Saône et d'Auxonne Val de Saône, ce qui porterait l'ensemble à 22 380 habitants.

Actuellement, nous souhaitons ne pas faire évoluer le périmètre de notre EPCI puisque nous avons plus de 5 000 habitants. Un rapprochement avec la Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône ne pourrait s'étudier que dans 6 ans, lors de la prochaine révision du SDCI, sachant qu'actuellement la Communauté de Communes du Val de Saône n'y est pas favorable.

Les bassins de vie, les actions Pays, le tourisme, le transport fluvial nous rapprochent plus d'Auxonne que de Mirebeau sur Bèze.

Pour ce qui est des Syndicats Intercommunaux compétents en matière scolaire, au nombre de 3 sur notre territoire, il est envisagé dans les orientations de les intégrer dans les compétences des EPCI. En ce qui concerne les SIVOS créés pour la construction de 3 groupes scolaires pour bénéficier des financements, il n'est pas souhaitable de les intégrer, car ils ne couvrent pas tout le territoire. A long terme, si nécessaire, ils devraient être repris par les communes.

En ce qui concerne les syndicats des eaux et/ou d'assainissement, ce n'est que lorsque 2 Communautés de Communes fusionneront et que l'une des 2 détient la compétence, que les syndicats, intégralement compris dans ce nouveau périmètre, devront être dissous, après reprise de la compétence par la nouvelle Communauté de Communes. Pour les contrats de concession et/ou d'affermage faisant lieu d'un avenant, la Communauté de Communes reprendrait la régie et le personnel.

#### **Délibération** :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à raison de 36 voix pour et une 1 abstention, ne souhaite pas faire évoluer le périmètre de notre EPCI puisque nous avons plus de 5 000 habitants. Un rapprochement avec la Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône ne pourrait s'étudier que dans 6 ans, lors de la prochaine révision du SDCI, sachant qu'actuellement Auxonne n'y est pas favorable.

En ce qui concerne les SIVOS créés pour la construction de 3 groupes scolaires pour bénéficier des financements, il n'est pas souhaitable de les intégrer, car ils ne couvrent pas tout le territoire de la Communauté de Communes. A long terme, si nécessaire, ils devraient être repris par les communes.

Mr Abbey a rappelé que chaque commune doit délibérer avant le 18 août et que seules les EPCI à fiscalité propre pourront prétendre à la DETR en 2012. Les dossiers des SISOV de Pontailler, Talmay et Binges sont à l'étude. La Déchetterie a pu bénéficier d'une subvention au titre de la DETR et de l'environnement soit au total environ 79%.

#### **Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage**

Une aire de grand passage de 150 places doit être réalisée sur le territoire des Communautés de Communes du Val de Vingeanne, du Mirebellois, du canton de Pontailler sur Saône, d'Auxonne Val de Saône et des Rives de Saône. Cet équipement est envisagé sur le terrain de Saint-Seine-en-Bâche, il pourra être financé en partie avec une aide DETR et du FEDER, le reste à charge sera à répartir entre les Communautés de Communes concernées par le biais d'une commission syndicale de gestion des biens indivis, après prise de compétence afférente par les Communautés de Communes.

Il va falloir que la Communauté de Communes prenne la compétence d'accueil des gens du voyage, mais nous devons définir ensemble le périmètre de cette compétence, et chaque Commune devra délibérer afin d'autoriser cette prise de compétences.

#### **Adhésion AMF** :

Considérant l'intérêt que peut représenter l'Association des Maires de la Côte d'Or dans le soutien auprès de notre Communauté de Communes dans la définitions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, il est proposé de souscrire à l'adhésion d'un montant de 439.24 € (part nationale A.M.F 341.58 €, part départementale A.M.C.O 34.16 €) .

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

Autorise le Président à signer l'adhésion à la cotisation à l'association AMF

### **Admission en non valeur des dettes ordures ménagères**

De nombreuses créances sont à épurer de 2003 à 2010 pour diverses raisons

- personnes décédées	1 020.54 €	les successions étant closes
- erreurs de destinataires	753.46 €	
- liquidations judiciaires	1 033.00 €	on ne peut pas prendre sur les biens propres
- non solvables	663.00 €	
- déménagé sans adresse	3 683.33 €	

Soit un montant global de 7 153.33 € à mettre en admission de non valeur.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

Décide de l'admission en non valeur de ces créances pour un montant de 7 153.33 €.

Un point sera fait avec chaque commune sur les restes à recouvrer en septembre, à l'issue de la relance.

### **Admissions de créances en non valeur**

La trésorerie a soumis un état de cote irrécouvrable qu'elle demande de présenter au Conseil d'Administration d'un montant de 546 € pour Mr Gérard G suite au jugement de clôture pour insuffisance d'actif (entreprise, liquidation judiciaire).

- Un état d'un montant de 546 euros

***Délibération :***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de l'admission en non valeur de cette créance.

### **Compte de dépôt, modification de régie**

Nous souhaiterions pouvoir utiliser les moyens actuels tels que Internet pour effectuer des commandes qui permettent de faire de réelles économies.

Une solution est envisageable et validée par la trésorerie, c'est la création d'un compte solde de dépôt d'un montant de notre choix soit de 500 €.

Pour ce, il convient de prendre une délibération pour modifier la régie et ouvrir un compte.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

Décide de modifier la régie et de créer un compte solde de dépôt d'un montant de 500 €

Mme Stutzinger précise que les cartes de crédit dans ce cas sont gratuites.

### **Note de frais de l'Animateur Economique Territorial**

Afin de minimiser les frais téléphoniques de l'Animateur Economique, portés par la Communauté de Communes, mais dont le coût est réparti sur l'ensemble des co-contractants ; du fait de son mi-temps, nous proposons de prendre à charge la moitié d'un forfait téléphonique illimité, soit un montant forfaitaire de 50 € mensuel.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

Autorise le règlement mensuel de frais téléphoniques de l'Animateur Economique d'un montant de 50 €

### **Classement de l'Office du Tourisme**

Vu les compétences de l'Office du Tourisme, il convient de demander le classement une étoile de celui-ci.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

Autorise le Président à demander le classement une étoile de l'Office du Tourisme

## **PAYS**

### **Plate-forme téléphonique Eticofil :**

Dans le cadre du Contrat de Pays 2007-2013, le territoire a souhaité développer les actions en faveur de la mobilité, notamment pour favoriser l'accès à l'emploi, la formation et aux services. Aussi, cette action se traduit par la mise en œuvre d'une plate-forme téléphonique et de renseignements sur les modalités de transport et la pratique du covoiturage.

Une aide de financement de 4 660 € pour 2011 peut être obtenue de l'Etat au titre du FNADT via le Contrat de Pays.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

- habilite le Président à solliciter l'aide de l'Etat de 4 660 € dans le cadre du FNADT
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT pour la plate-forme téléphonique de renseignement et de covoiturage
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### **Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature**

Afin de dynamiser la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature et en complément des 2 demi-journées de mise à disposition par la Fédération du guide de pêche, il est proposé de mettre en place des animations grand public plutôt destinées aux familles pour l'été 2011 :

### **Création d'un circuit d'interprétation**

Réalisation d'un parcours découverte entre la MEPN et l'Office de Tourisme. Les usagers, munis d'un livret d'aide à la découverte du patrimoine naturel, pourraient se balader à leur rythme tout en approfondissant leur connaissance sur la nature. A chaque étape, les participants doivent réaliser une activité ou résoudre une énigme. Au départ, il leur a été confié un carnet de bord personnel et du matériel afin d'être autonomes et responsables. La première et/ou la dernière étape a pour cadre la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature. Le livret pourrait être vendu pour limiter le gaspillage et participer aux coûts d'impression.

Principe du livret :

6 points d'arrêt : un à chacune des extrémités, puis un par km. A chaque point, un élément à observer, une expérience, une attention... symbolisé par un marquage au sol et expliqué dans le livret.

### **Les thèmes proposés :**

- . le canal
- . les cycles de reproduction d'un invertébré et d'un poisson,
- . le parcours de la Saône et la Voie Bleue,
- . la notion de bras mort,
- . la Saône : habitat et réseau alimentaire,
- . les inondations

Coût pour la réalisation du livret 435 € (réunion de préparation + conception)

Coût pour les usagers 2 € + caution pour le matériel mis à disposition 15 €, l'entrée à l'espace muséographique sera gratuite pour les enfants détenteurs du livret.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

- décide la mise en oeuvre des circuits d'interprétation
- valide la tarification de 2 € par usager + caution de 15 € pour le matériel et la gratuité de l'entrée à l'espace muséographique pour les enfants détenteurs du livret.

### **Balades interactives**

Des balades nature commentées par Nathalie DAMY, animatrice nature avec différents thèmes. Participation financière et inscription obligatoire. La sortie serait annulée si le nombre de participants n'est pas suffisant. Inscription à l'OT et à la MEPN. Coordination via Google Agenda et fonctionnement comme les autres années pour la vente de produits touristiques.

## Thème des balades *L'ECOSYSTEME SAONE : RELATIONS ENTRE LES MILIEUX DE VIE, LA FAUNE ET LA FLORE*

Dates retenues : 7/21 et 28 juillet et 4/11 août.

Inscriptions préalables obligatoires

Coûts de la prestation (animatrice nature) : 250 € de préparation + 85 € par intervention.

En cas d'annulation (si le nombre de participants n'est pas suffisant ou mauvaise condition météo) on ne paie pas l'intervention.

Tarifs pour le public :

Forfait famille (4 personnes : 2 adultes et 2 enfants) = 20 € + 2 € par enfant supplémentaire

Adulte : 8 €

Enfant (+ de 6 ans) : 5 €

Réduction groupe à partir de 10 personnes : une personne gratuite par tranche de 10 participants. Non cumulable avec le forfait famille.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

- décide la mise en place des Balades Interactives
- valide la tarification Adulte de 8 €
- valide la tarification Enfant de 5 €
- valide le forfait famille de 20 € + 2 € par enfant supplémentaire
- valide la réduction groupe une personne gratuite par tranche de 10 participants

## **Communication Générale du Pays : Outil de Communication**

Inscrit au deuxième contrat de Pays, le projet a été ajourné à plusieurs reprises durant les périodes pré-électorales successives,

En partenariat avec Bourgogne Magasine, le Pays Plaine de Saône Vingeanne se dote d'un outil de communication visant à promouvoir le territoire qui se traduira par deux points :

- un dossier spécial dans l'édition de Bourgogne Magasine courant Août et disponible dans les kiosques,
- un tiré à part pour les habitants du territoire, les nouveaux arrivants et les investisseurs.

Ce dernier document sera complété par des informations pratiques sur le Pays (fonctionnement, contact, gouvernances, actions réalisées), il présentera le Pays sous tous ses aspects : économiques, agricoles, environnemental, touristique, culturel, vie locale...

Le document sera distribué aux habitants sous forme de publipostage ; un stock sera réservé aux collectivités, chambre consulaire, office du tourisme, autres partenaires divers... pour la communication interne et externe.

Budget prévisionnel de 19 000€, financés par le Conseil Général de Côte d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne.

### **Délibération**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

Autorise le Président à solliciter les crédits Pays du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de Bourgogne.

## **Forum des Associations**

La manifestation se déroulera le samedi 3 septembre de 9h00 à 12h00 place du marché.

Les tracts seront déposés à la Communauté de Communes qui se chargera de les répartir dans les communes et d'organiser par l'intermédiaire des mairies une distribution dans les boîtes aux lettres.

L'installation est prévue à 8h30. Le matériel sera à disposition à la salle des fêtes. Y compris des toiles en cas d'intempéries.

Un clown déambulera sur le marché en monocycle et proposera de la sculpture de ballons.

Des baptêmes en kayak seront proposés par Saône Rand'eau Kayak.

La Vigilante vendra des gaufres tandis que l'Entraide Cantonale vendra des enveloppes pour faire gagner des lots.

Une conférence aura lieu à 15h30 à la Maison des Services sur les vignobles bourguignons.  
Des démonstrations de judo auront lieu dans le même temps à Vonges ainsi que du Badminton au gymnase de Pontailier sur Saône.

## **ENFANCE/JEUNESSE**

### **Accueil jeunes**

#### **Accueil Jeunes agréé "Jeunesse et Sport"**

Après une année de fonctionnement, la DDCS (ex Jeunesse et Sport) nous invite à reconduire cette action pour 3 ans

Dans le cadre du renouvellement de la convention de l'Accueil Jeunes, celle-ci en cours de rédaction, sera discutée et validée par le directeur de la DDCS.

Ce renouvellement permettra de bénéficier d'aides de la part de la Caisse d'Allocations Familiales .

#### ***Délibération***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer tout document permettant le renouvellement de l'Accueil Jeunes.

### **Tarifs des activités Accueil Jeunes :**

Rappel

Les jeunes qui fréquentent l'Accueil Jeunes ont une adhésion annuelle, des tarifs ont été créés pour favoriser des animations et des sorties.

Un tarif complémentaire est proposé pour être au plus près des tarifs demandés.

Tarif A (petite activité...)	2,00 €
Tarif B (1/2 journée intervenant, sortie cinéma, veillée, tir à l'arc, bus supplémentaire)	5,00 €
Tarif C (journée intervenant, bowling ...)	10,00 €
Tarif D (lasergame, flunch + cinéma...)	15,00€
Tarif E (accrobranche...)	20,00 €
Tarif F (sortie randonnée, repas inclus...)	25,00 €
Tarif G (concert...)	30,00 €

*Proposition :*

Tarif H (mini-camps, activités sportives simples)	40,00 €
Tarif I (camps, activités sportives autres, escalade, spéléologie ...etc)	50,00 €

Certains jeunes fréquentent l'Accueil Jeunes et utilisent le cyber espace, il semble important de faciliter l'accès à ces 2 services en créant un tarif unique.

Tarif qui sera appliqué à partir de septembre 2011

Tarif AJP/SATI	15,00 €
----------------	---------

#### ***Délibération :***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve les tarifs des activités et sorties Accueil Jeunes ci-dessus.

## **Convention Collège Isle de Saône/Communauté de Communes**

Lundi 27 juin, M. Picci et Dominique Letouzey ont rencontré M. Balland pour faire le point sur les interventions d'Olivier Marquet sur les deux périodes de pause méridienne. Ces interventions et les actions menées sont très appréciées des jeunes et connaissent un vrai succès, elles sont un bon relais pour mobiliser les jeunes et faire connaître l'Accueil Jeunes à la Maison des Services.

Il est nécessaire de travailler sur la reconduction de cette convention avec le collège.

***Délibération :***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer tout document permettant le renouvellement de la convention avec le collège Isle de Saône.

**Stage de pêche ados**

Ce stage de pêche à destination des jeunes de 11 à 18 ans est mis en place par la Communauté de Communes sur 2 journées et 1 nuit. Il propose aux jeunes les activités suivantes :

- Découverte de la pêche de poissons tels que carpes, silures,
- Techniques de pêche et surtout pêche de nuit.

Ce stage est encadré par une personne diplômée d'état avec 2 animateurs de l'Accueil de Loisirs

Les jeunes se rendront sur les lieux en vélo, idem pour le retour et installeront leur campement.

Cette année, 16 jeunes pourront participer à ce camp.

Le Président adresse ses remerciements à Michel Couturier qui par le prêt d'un étang nous permet d'organiser ce mini-camp.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :***

Fixe le supplément de participation pour les parents à 20 euros (en supplément du tarif habituel Accueil de Loisirs) pour la participation au stage de pêche.

**Ateliers enfance jeunesse 2011-2012**

Il est proposé de reconduire ou modifier les ateliers existants :

Arts plastiques à Saint Léger Trieu, le mardi et jeudi de 17h15 à 18h15

Ateliers théâtre le lundi à Perrigny sur l'Ognon et le mercredi à Pontailler sur Saône

Atelier baby gym à Pontailler sur Saône, le mardi soir

Ateliers danse, le mardi et le mercredi à Pontailler sur Saône

***Délibération :***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire les ateliers
- Fixe les tarifs à 2,70 euros par séance pour les ateliers théâtre et arts plastiques
- Fixe le tarif de l'animation baby gym à 110 euros pour l'année
- Fixe le tarif de l'atelier danse à 5 € par séance
- Autorise le Président à signer toute convention en lien avec les ateliers.

**Accueil du mercredi**

Afin de pouvoir répondre aux attentes exprimées de garde des enfants, sur la période du mercredi, l'accueil pourrait démarrer à partir du 7 septembre 2011 sur 13 mercredis sur la période scolaire jusqu'aux vacances de Noël, plusieurs pistes d'implantation sont envisageables :

- Proposition de Lamarche sur Saône dans les locaux du CMCAS  
Locaux aménagés, équipés, possibilité de restauration sur place (réchauffage des repas livrés en liaison froide), cours pour jeux en extérieur.  
Coût de location à la journée des locaux, fluides compris : 102 €
- Proposition de Vonges :  
Ex locaux du Relais Petite Enfance,  
Locaux adaptés avec une cour pour jeux en extérieur.  
Possibilité de repas dans la salle des fêtes, avec cuisine équipée permettant un réchauffage des repas  
Une mise à disposition serait faite gratuitement par la Commune de Vonges à la Communauté de Communes.

- Demande faite à la Commune de Talmay, réponse sous réserve de l'accord des maires du Sivos du RPI Talmay/Maxilly/Montmançon/St Sauveur/Heuilley  
Possibilité de repas sur place, (réchauffage en liaison froide)  
Cour pour jeux extérieurs.

Ce nouveau service permettra d'accueillir des enfants de 3 à 12 ans (8 maximum de 3 à 6 ans et 12 maximum de 6 à 12 ans) aux mêmes horaires que l'Accueil de Loisirs en place à Pontailler (8h15 à 18h), et ce tous les mercredis durant l'année scolaire.

Le besoin en terme d'encadrement est le suivant

- ⇒ 1 directeur/animateur à temps plein ou non complet
- ⇒ 1 animateur à temps plein ou non complet pour la période concernée
- ⇒ 1 agent de service à temps partiel

Le tarif sera celui voté en Conseil Communautaire, actuellement en cours pour l'ensemble des Accueils de Loisirs.

Mr Brancourt spécifie que l'accueil de 20 enfants semble peu pour l'ensemble du canton.

Mr Vitry énonce, après une enquête, un besoin supérieur.

Mme Letouzey explique que ce nombre est lié au nombre d'animateurs et qu'il vaut mieux être prudent au démarrage. Ce sera une période test pour définir plus précisément le besoin.

Compte tenu de la mise à disposition gratuite des locaux par la Commune de Vonges et de sa position géographique par rapport aux grands axes sur le canton, le choix de Vonges semble être le plus pertinent.

#### ***Délibération :***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- charge le Président de procéder au recrutement des animateurs
- autorise le Président à établir et à signer les contrats
- autorise le Président à signer tout document concernant ce projet

## **PERSONNEL**

### **Remplacement Secrétariat de Mairie**

Afin d'assurer un minimum d'ouverture des secrétariat de Mairie sur la période estivale, nous faisons appel à du personnel extérieur (*info de ce jour Françoise WACHOWIAK sera en arrêt de travail, il va falloir jongler différemment ; appel à disponibilité sur secrétariat hors com com*) et heures supplémentaires de secrétariat.

#### ***Délibération :***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à établir et à signer les contrats
- autorise le Président à signer tout document

## **Bilan Accessibilité**

Le Schéma remet actuellement en cause les normes afférentes à la loi de 2005 sur l'accessibilité.

La Commission Accessibilité s'est réunie pour analyser l'état des lieux de l'ensemble des Communes du canton de Pontailler sur Saône.

Un compte rendu a été envoyé afin de demander aux communes d'y apporter d'éventuelles modifications en s'appuyant sur les informations complémentaires et le concours de l'association représentant les personnes handicapées.

N'ayant pas eu de demande formulée, les modifications spécifiées lors de la Commission ont été apportées, concernant l'accessibilité des points d'apport volontaire et l'accès aux cimetières.

### **Echéance prévue sur les projets en cours**

2011	12	LAMARCHE SUR SAONE : réfection cour mairie et accès PERRIGNY SUR L'OGNON : cimetière, église PONTAILLER SUR SAONE: déchetterie
	13	SAINT LEGER TRIEY : mairie, salle du conseil, église TALMAY : boîte aux lettres, accès mairie

2012		VIELVERGE : église, salle des fêtes Communauté de Communes : secrétariat, salle du conseil
		CIREY LES PONTAILLER: école maternelle avec Pôle Périscolaire de BINGES rentrée 2013 DRAMBON : mairie, salle du conseil, boîte aux lettres, parking, salle des fêtes HEUILLEY SUR SAONE : mairie, salle du conseil, boîte aux lettres, école primaire, bibliothèque TELLECEY : mairie, salle du conseil déménagement à la fermeture de l'école
2013	10	BINGES : écoles primaires et maternelles avec Pôle Périscolaire 2013 MONTMANCON : transfert de la mairie et salle du conseil, bibliothèque dans les locaux de l'école après construction du Pôle scolaire VIELVERGE : mairie, salle du conseil VONGES : école primaire
Indéterminé	1	ETEVAUX : mairie déplacée au centre du village

Projets non prévus faute de moyens financiers ou techniques

BINGES : mairie (accès par une marche, pas de main courante, sas d'entrée sans espace de manœuvre), salle du conseil (marches > 16cm, largeur < 120, escaliers), boîte aux lettres (idem mairie), cimetière, église, bibliothèque, point d'apport volontaire

CLERY : mairie (marche trop élevée), salle du conseil et bibliothèque (idem Mairie), église (escaliers), école primaire (largeur de porte), salle des fêtes (escaliers et largeurs de portes)

ETEVAUX : salle du conseil, église, salle des fêtes

HEUILLEY SUR SAONE : église

LAMARCHE SUR SAONE: salle du conseil, église, école primaire

MARANDEUIL : mairie, salle du conseil

MONTMANCON : cimetière, église

PERRIGNY SUR L'OGNON: salle du conseil, parking, école primaire

PONTAILLER SUR SAONE : église, bibliothèque

SOISSONS SUR NACEY : mairie, salle du conseil, église, école

TALMAY : salle du conseil (à l'étage), église

TELLECEY : église

	Nbr	%
<b>Lieux recensés</b>	<b>195</b>	
<b>Lieux accessibles</b>	93	47.7
<b>Projet en cours</b>	39	20
<b>Projet non prévu</b>	63	32.3

Les normes d'accessibilité sont en cours de révision.

Nous nous devons cependant de déposer notre dossier de Bilan Annuel, après aval de cette synthèse.

L'assemblée n'ayant pas de modifications à y apporter, le dossier sera déposé à la Préfecture.

**Décision Modificative budgétaire n°1 - Ordures Ménagères**

Afin d'équilibrer les budgets en tenant compte des non valeurs de créance énoncées précédemment, nous devons prendre une décision modificative budgétaire

Fonctionnement :

Dépenses Article 654 - Pertes sur Créances Irrécouvrables + 8 000 €

Recettes Article 70611 - Redevance des déchets Ménagers escomptée + 8 000 €

***Délibération :***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à effectuer la modification budgétaire ci-dessus

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune. La séance est levée.